

ENTREPRISES ET CLIMAT

DES ENGAGEMENTS AMBITIEUX POUR ALLER PLUS LOIN

3/4 des entreprises membres de l'AmCham France poursuivent un ou plusieurs objectifs environnementaux plus ambitieux que ceux énoncés par la législation européenne.



Près d'**1/3 des multinationales** membres prévoient d'atteindre la neutralité carbone avant 2050.



41% des entreprises membres affichent des objectifs plus élevés que la législation européenne en matière d'utilisation d'énergie renouvelable d'ici 2030.



Près d'**1/4 des entreprises membres** vont au-delà des attentes européennes en matière de recyclage.



43% des multinationales membres ont mis en œuvre une politique permettant une utilisation durable de l'eau.

Etude portant sur 64 multinationales membres de l'AmCham (cabinets de conseil et d'avocats exclus) comparant leurs engagements avec la législation européenne (Green Deal, directives) ou les objectifs de développement durable de l'ONU en l'absence de réglementation européenne sur le sujet.

Les entreprises sont des acteurs essentiels et incontournables de la lutte contre les effets du changement climatique et de la transition écologique.

Plus particulièrement, les entreprises américaines sont leaders en termes de gouvernance économique et sociale durable, puisqu'en 2020, elles représentaient 47.6% du Dow Jones Sustainability World Index. Elles sont aussi les championnes du reporting en matière de développement durable avec 90% des entreprises américaines déclarant leurs activités en matière de développement durable, contre seulement 77% en Europe.

Cet engagement fort des entreprises se poursuit de l'autre côté de l'Atlantique. En effet, la France, 6ème investisseur aux Etats-Unis, est pionnière en matière d'innovation verte dans de nombreux domaines (recyclage et aviation électrique notamment). Selon le classement mondial Green Future Index réalisé en 2021 par le MIT Technology Review, la France est classée au quatrième rang des pays leaders de la transition écologique, derrière l'Islande, le Danemark et la Norvège. A ce titre, les investissements à l'étranger des entreprises françaises permettent donc d'exporter leur savoir-faire sur ces questions, notamment outre-Atlantique.

A ce titre, l'AmCham est fière de promouvoir l'action de ses entreprises multinationales membres dont près des 3/4 poursuivent un ou plusieurs objectifs environnementaux plus ambitieux que ceux énoncés par la législation européenne.

Ces objectifs sont multiples et concernent l'ensemble des dimensions de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation raisonnée et limitée des ressources naturelles, gestion des déchets et recyclage, etc.



Près de 1/3 des multinationales membres prévoient d'atteindre la neutralité carbone avant 2050, date fixée par le Green Deal. Parmi ces entreprises, 42% auront une empreinte carbone négative ou émettront zéro émission nette de carbone d'ici cette date. Ces politiques environnementales ambitieuses, largement en avance sur les objectifs européens, témoignent d'une réelle volonté des entreprises d'accélérer la transition écologique et de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre.



Par ailleurs, **41% des entreprises membres affichent des objectifs plus élevés que la législation européenne en matière d'utilisation d'énergie renouvelable d'ici 2030.** A la même échéance, les **2/3 de ces entreprises ont même un objectif « 100% d'énergie renouvelable »** permettant un réel impact positif pour la planète en utilisant exclusivement des sources d'énergies inépuisables et faiblement émettrices de gaz à effet de serre.



En outre, le recyclage constitue un enjeu clé de la transition écologique car il permet notamment d'éviter l'extraction de matière brute non-renouvelable et le gaspillage de ressources naturelles. Sur ces questions, **1/4 des entreprises membres vont au-delà des attentes européennes en matière de recyclage, dont une large majorité (56%) ont pour objectif de proposer des produits ou emballages 100% recyclables d'ici 2030.**



Enfin, **43% des multinationales membres ont mis en œuvre une politique permettant une utilisation durable de l'eau**, participant ainsi à la sauvegarde de cette ressource naturelle précieuse.

Ainsi, ces chiffres témoignent donc de l'engagement fort des entreprises membres en faveur d'une économie plus verte.



L'AmCham France a été fondée en 1894 pour promouvoir les échanges économiques entre la France et les Etats-Unis. En tant que plateforme de rencontre, de réflexion et d'échange, l'AmCham France agit comme un trait d'union entre les milieux politique, économique et académique. Elle regroupe aujourd'hui des entreprises françaises et américaines de premier plan ainsi que de nombreux partenaires académiques et économique attachés à la relation transatlantique.

Indépendante de tout gouvernement, et convaincue que les entreprises ont un rôle crucial à jouer pour faire émerger de nouvelles idées dans le débat public, elle est force de propositions pour répondre aux grands défis sociétaux, économiques et environnementaux. A ce titre, l'AmCham France s'attache à renforcer l'attractivité de la France.

Elle oeuvre ainsi, au nom de ses membres, auprès des décideurs publics pour développer et consolider un environnement français favorable aux entreprises internationales, et notamment américaines, qui sont les 1ers investisseurs et employeurs étrangers en France.

Contact Business Development

Zahira Benabdallah

Zahira.Benabdallah@amchamfrance.org

Contact Affaires Publiques

Mathilde Clauser

Mathilde.Clauser@amchamfrance.org

Contact Presse

Louise Moulié

Louise.Moulié@amchamfrance.org

#AMCHAMSUSTAINABILITYMONTH